

Par leur créativité,  
les artistes sont des agents de  
transformation et participent au  
renforcement de l'identité  
individuelle et collective de la  
société.

Louise Lemieux, présidente  
Association acadienne des artistes professionnel.le.s du  
Nouveau-Brunswick

# Révision de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick

**Mémoire présenté le 28 septembre 2012 au Comité spécial  
de révision de la *Loi sur les langues officielles***

**par l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s  
du Nouveau-Brunswick**

Contact : Carmen Gibbs, directrice générale

L'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB) est un organisme de services aux arts qui regroupe des artistes professionnel.le.s. Elle a pour mission de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts des artistes et de faire reconnaître leur contribution au développement de la société.

En tant que porte-parole et point de rassemblement des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick, l'AAAPNB voit d'abord à défendre et à représenter les intérêts des artistes auprès des instances politiques et communautaires qui influent sur leur situation socioéconomique. Elle met aussi à la disposition des artistes un éventail de services, individuels et collectifs, afin d'appuyer leur pratique professionnelle. Elle participe à la consolidation des disciplines artistiques et contribue, plus largement, au développement d'un écosystème favorable à l'épanouissement et au rayonnement des artistes. Elle établit enfin des partenariats stratégiques avec d'autres secteurs dans le but de positionner les artistes et les arts dans toutes les sphères de la société.

L'AAAPNB a dirigé les États généraux des arts et de la culture qui ont donné lieu au Grand rassemblement en 2007. Ces travaux menés de concert avec tous les autres secteurs de la société (affaires, éducation, municipalités, jeunes, etc.) ont permis de dresser les besoins des arts et de la culture dans la province et la marche à suivre. L'AAAPNB a par la suite publié la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la communauté acadienne* qui sert de guide pour l'amélioration de la place des artistes et de la culture au Nouveau-Brunswick. La Stratégie globale a été adoptée et traduite en 2011 par la communauté anglophone de la province, par l'entremise d'ArtsLink NB.

## Préambule

Le gouvernement provincial a l'obligation juridique de réviser la *Loi sur les langues officielles* tous les 10 ans pour la mettre à jour et l'adapter aux défis actuels.

L'AAAPNB souhaite rappeler au gouvernement provincial ses obligations présentes à l'égard de la communauté acadienne dans le cadre de la Loi sur les langues officielles notamment:

- langue de travail dans la fonction publique,
- réel accès aux services de qualité en français.

L'AAAPNB demande au gouvernement de tenir compte des arts et de la culture dans la présente révision de la Loi sur les langues officielles. Pour qu'une loi soit révisée de façon efficace, et que ses retombées puissent être décuplées, elle doit être accompagnée de mesures et de programmes incitatifs.

L'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick demande mais aussi elle propose. Elle se propose comme partenaire.

**L'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick** est cosignataire du projet de loi préparé en 2011 par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick, l'Observatoire international des droits linguistiques et la

Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB). Ce projet de loi propose de nombreuses modifications à la présente loi, modifications que l'AAAPNB appuie.

## C'est maintenant qu'on développe le patrimoine du futur

Comment :

- Accès pour tous les Néo-brunswickois.e à une vie culturelle dans sa langue et à des lieux de diffusion, peu importe où on vit dans la province;
- Circulation des arts et de l'expression artistique entre les communautés, accès à la culture des autres communautés, dialogue et échanges interculturels;
- Promotion d'une bonne entente et d'une cohésion sociale entre les communautés;
- Promotion d'une vie collective saine;
- Mise en scène d'une réalité et d'une identité néo-brunswickoise.

Donc, les arts et la culture peuvent jouer un rôle important dans la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*, parce que les arts et la culture représentent une force incontournable dans la création d'une identité forte, d'une cohésion

sociale, d'une plus grande expression donc d'un rapprochement entre les communautés.

## **Le statut du Nouveau-Brunswick en tant que province officiellement bilingue est enchâssé dans la Constitution canadienne. Comment mieux informer d'un tel fait la population du Nouveau-Brunswick?**

Il semble en ce moment ne pas y avoir un effort concerté de promotion et de mise en valeur du statut bilingue de la province dans la province, donc de son unicité, de son identité unique.

Pourquoi la province du NB ne profite-t-elle pas mieux de cet atout, de cette richesse à son avantage et à notre avantage?

Nous encourageons le gouvernement à utiliser l'expression artistique pour inciter une meilleure connaissance et compréhension des peuples du Nouveau-Brunswick et de leurs différentes réalités dans le cadre d'une campagne de promotion et de sensibilisation.

Nous proposons également que le gouvernement invite davantage les artistes comme ambassadeurs culturels pour représenter le Nouveau-Brunswick lors de missions exploratoires à l'étranger ou dans l'accueil de missions étrangères.

4

## **Meilleurs échanges entre les communautés au Nouveau-Brunswick**

En plus de participer à l'émergence d'une identité communautaire forte, les arts et la culture peuvent permettre des échanges entre les communautés. Pour ce faire, il faudrait :

- répondre au pressant besoin en financement des infrastructures culturelles et de leurs équipements,
- placer un accent sur les événements/festivals et les structures émergentes qui présentent toutes les formes d'art
- offrir un appui à la tournée des artistes du Nouveau-Brunswick à l'intérieur des frontières de la province.

Nous croyons qu'avec de telles actions, le gouvernement pourra encourager un sentiment de bonne entente et une bonne connaissance entre les communautés. Et un Nouveau-Brunswick culturellement intéressant et vivant!

L'AAAPNB croit fermement qu'on doit favoriser un rapport avec les autres et le reste du monde qui ne soit pas axé uniquement sur le folklore. Ce commentaire est également valable pour le tourisme culturel et l'image que le Nouveau-Brunswick projette de lui-même à l'étranger.

Nous souhaitons garder un regard rivé sur l'avenir et considérer le

potentiel qui s'offre aux Néo-brunswickois.es.

## Importance de l'éducation des arts et de l'apport des arts dans l'éducation

L'enseignement et l'intégration des arts et de la culture en milieu scolaire constituent des moyens privilégiés de développement de l'identité francophone.

De plus, nous sommes persuadés que le système d'éducation enseigne des notions de base sur le sens de la citoyenneté et de l'importance d'une participation active à la vie publique. Nous croyons qu'avec les arts, les écoles peuvent contribuer encore davantage à former des individus, des citoyens qui auront acquis la capacité à s'exprimer, à imaginer, à innover.

Nous croyons qu'une identité collective et une fierté se dégagent d'une présence plus soutenue des arts dans les écoles et de l'enseignement des arts en milieu scolaire que ce soit au niveau primaire ou secondaire.

Pour ce faire, nous recommandons de renforcer le partenariat école et communauté dans le processus d'intégration des jeunes et des nouveaux arrivants dans les communautés.

## Démarches du gouvernement dans la révision de la politique culturelle

Dans la révision de la politique culturelle, nous recommandons au gouvernement de tenir compte de la diversité et des particularités culturelles et linguistiques des communautés de la province.

Il est primordial de maintenir et de renforcer les organisations artistiques et culturelles en tenant compte d'une équité entre les communautés et leurs besoins. Ainsi, on doit reconnaître la différence et le cheminement particulier dans le développement des communautés. Ceci doit se traduire par des mesures asymétriques et des programmes pour soutenir le développement des communautés en milieu minoritaire.

Notre souhait d'asymétrie est le même pour les travaux du comité qui voit à élaborer en ce moment une stratégie de développement des entreprises et des industries culturelles.

Exemples : La communauté acadienne s'est exprimée sur son besoin d'une Cinémathèque acadienne et d'un Musée d'art contemporain. Ces deux institutions pourraient permettre aux Acadiens et Acadiennes de maintenir un pied ancré dans un passé riche en patrimoine et l'autre pied dans la mouvance d'aujourd'hui, dans les échanges avec les autres et dans le

développement du patrimoine de l'avenir.

**Stratégie globale** : notre plus grande demande dans la révision de la politique culturelle est que la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne* soit pleinement intégrée dans les travaux. Cette stratégie adoptée par l'ensemble de la société acadienne constitue une boussole qui nous guidera pendant les dix à douze prochaines années. Une stratégie qui parle des arts et de la culture, mais qui parle également de fierté, d'économie, d'identité, et d'éducation et de mieux-être.

## Accès aux arts et à une vie culturelle dans sa langue

Le gouvernement a l'obligation de soutenir le développement des communautés, notamment de la communauté acadienne. La Loi sur les langues officielles doit aussi prévoir des mesures et des programmes pour permettre au gouvernement de remplir son obligation.

Nous demandons que le gouvernement s'assure que les citoyens aient accès aux arts et à une vie culturelle dans leur langue, dans leur communauté. De plus, nous croyons que les infrastructures provinciales et les institutions artistiques et culturelles financées par la province ne devraient pas seulement se concentrer dans le triangle sud de la province.

Les artistes, les groupes et les diffuseurs peuvent soutenir cette obligation du gouvernement à remplir ce mandat de rendre accessible la culture à tous et à toutes.

Nous demandons qu'il y ait équité dans les investissements artistiques et culturels à travers la province, en connaissance des réalités géographiques et démographiques des régions de la province.

Nous constatons que les organismes artistiques et culturels ont au Nouveau-Brunswick une identité linguistique. Et nous y tenons!

## Municipalités + Aménagement culturel du territoire

Dans le cadre de la *Réforme sur la gouvernance locale*, il est primordial de reconnaître l'apport des arts, des artistes et de la culture comme élément important au développement d'une ou des identités communautaires communes.

Par l'aménagement culturel de leurs territoires, les communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick s'affirment comme étant des communautés créatives, prospères et solidaires qui rassemblent les forces vives nécessaires pour assurer le plein épanouissement artistique, culturel, économique, social et politique de leurs citoyennes et de leurs citoyens. Elles développent, de manière concertée et cohérente avec tous les secteurs de la société, des

stratégies pour aménager culturellement leur territoire ce qui leur permet de démocratiser l'accès aux arts et à la culture, de développer la créativité et l'engagement des citoyennes et des citoyens, de renforcer le tissu social des collectivités, de contribuer à l'amélioration de la santé et du mieux-être et d'assurer le développement intégré et viable de la société acadienne du Nouveau-Brunswick.

Nous demandons que le gouvernement s'engage à appuyer des initiatives municipales en arts et culture lorsque ces initiatives sont faites en concertant les forces vives d'une communauté, incluant les artistes, pour ainsi offrir une meilleure vie culturelle sur tout le territoire néo-brunswickois.

## Mise sur pied d'un Conseil d'aménagement linguistique et culturel

Selon le Conseil pour l'aménagement du français au Nouveau-Brunswick, «l'aménagement linguistique se définit comme un ensemble systématique de mesures visant à modifier l'évolution naturelle d'une langue ou l'interaction de plusieurs langues. Jusqu'ici, au Nouveau-Brunswick, l'aménagement linguistique a surtout consisté en l'adoption, par le gouvernement, de lois et de politiques définissant le statut du français et de l'anglais en tant que langues officielles,

négligeant d'autres aspects pourtant tout aussi importants, tels que le développement des moyens linguistiques en fonction du milieu, la valorisation du paysage linguistique (la toponymie, l'affichage commercial) et la sensibilisation de la population.»

L'AAAPNB croit que l'aménagement linguistique d'un territoire ne se fait pas sans aménagement culturel. La Loi devrait prévoir la mise sur pied d'un Conseil d'aménagement linguistique et culturel dans chacune des régions de la province. Ce Conseil serait responsable de conseiller le gouvernement et de lui faire des recommandations en matière d'accessibilité, d'équité, d'inclusion, de démocratie participative, et d'engagement citoyen.

Les arts et de la culture jouent un rôle indéniable dans la construction identitaire.

Pour aménager linguistiquement une province, il faut s'assurer qu'elle soit également aménagée culturellement.

## Langue de travail dans la fonction publique

S'assurer que les Acadiens et les Acadiennes aient une chance égale à l'embauche dans la fonction publique, que ce milieu de travail puisse être vécu également en français.

Le Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture et le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick devraient obligatoirement avoir à son embauche des sous-ministres, des sous-ministres adjoints, des hauts fonctionnaires, ainsi que des ministres, parfaitement bilingues qui connaissent et comprennent les réalités des communautés du Nouveau-Brunswick. Ceci vaut également pour les hautes directions des ministères responsables de la Francophonie, des Affaires intergouvernementales, de l'International, de l'Éducation et de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

Nous demandons une décentralisation des ministères, notamment du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture pour rapprocher le gouvernement des citoyens dans les communautés et pour faciliter l'effort de recrutement de compétences et d'expertises dans la langue des citoyens. Puisque les artistes vivent dans toutes les régions du NB, il serait important d'avoir une décentralisation de plusieurs ministères, comme c'est maintenant le cas pour Services NB.

De plus, nous proposons également la décentralisation du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (artsnb) plus près des pôles de création, ce qui permettrait aux artistes un accès équitable à des services dans leur langue.

## Services à être précisés dans la Loi sur les langues officielles

Une priorité prime sur les autres, soit l'accès raisonnable à une vie culturelle dans sa langue, dans sa communauté.

Tous les services qui donnent accès aux citoyens à une vie culturelle stimulante, créative, devraient être inclus dans la *Loi sur les langues officielles*. Pour que nous puissions avoir un service d'éducation et de santé forts, il faudrait aussi reconnaître l'importance de tous les autres secteurs au mieux-être de la société.

En tant que signataire du projet de loi préparé par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick, l'Observatoire international des droits linguistiques et la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, l'AAAPNB est aussi d'accord avec la proposition de fusion de la *Loi sur les langues officielles* et la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles* au Nouveau-Brunswick. Pourquoi? Cette dernière est primordiale parce qu'elle vise l'égalité réelle entre les deux peuples et pourrait donner plus de poids à la première.

### *L'affichage public et commercial*

Nous souhaitons une action ciblée et provinciale sur l'affichage. Le projet de loi proposé par la société acadienne contient le passage suivant: «l'affichage public et la publicité commerciale de tout



organisme du secteur privé, situé dans une municipalité, une communauté rurale ou un district de service local dont la population de langue officielle minoritaire atteint au moins 20% de la population totale, doivent se faire à la fois en français et en anglais, mais peuvent également se faire à la fois en français, en anglais et dans toute autre langue.»

#### *Services offerts par des tiers*

Dans un contexte où le gouvernement fait appel à des tiers pour offrir certains services à ses concitoyens et que ces tiers doivent respecter la *Loi*, la nouvelle loi doit être modifiée pour prévoir que les tiers qui offrent des services au nom du gouvernement soient tenus de signer une convention qui comprend une clause les obligeant clairement à offrir ces services dans les deux langues officielles.

#### *Foyers de soins de santé*

Nous souhaitons que dans le cadre de la nouvelle loi, le gouvernement puisse assurer des services de foyers de soins dans l'une ou l'autre langue dans toutes les régions de la province.

## **La Loi sur les langues officielles devrait prévoir des mécanismes de mise en application des obligations du gouvernement en matière de langues officielles.**

Nous souhaitons l'établissement d'un Comité permanent des langues officielles qui veillerait à la mise en application des obligations du gouvernement.

## **Plus grande contribution du Commissaire aux langues officielles, dans l'exercice de ses fonctions, à la mise en application de la Loi**

Nous souhaitons que la nouvelle loi accorde davantage de pouvoirs au Commissaire aux langues officielles, notamment celui d'entreprendre des recours devant les tribunaux, d'y intervenir ou d'assister un plaignant quand il y a violation de cette loi. Il faudrait aussi étendre son rayon d'action aux dispositions à teneur linguistiques dans les autres lois de la province.

## Conclusion

*Par leur créativité, les artistes sont des agents de transformation et participent au renforcement de l'identité individuelle et collective de la société.*

Louise Lemieux, présidente de l'AAAPNB

Les arts et la culture sont un vecteur non négligeable d'expression individuelle et collective et de cohésion sociale.

Les arts devraient être considérés comme étant un **service essentiel** au même titre que l'éducation et la santé. Si nous en considérons pleinement son importance et ses retombées, nous pourrions mieux en faire bénéficier nos enfants. Tous les citoyens et les citoyennes du Nouveau-Brunswick pourront bénéficier de plus grands échanges entre leurs communautés, d'une expression plus forte de l'identité de chacun et chacune. Des mesures accompagnant la nouvelle Loi sur les langues officielles pourraient encourager une meilleure connaissance de l'autre, mais aussi une cohésion sociale encore plus forte.

En terminant, l'AAAPNB souligne l'importance pour la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick d'avoir accès et d'obtenir des services équitables et de qualité dans sa langue en santé, en éducation et en culture. Ces services essentiels doivent être accessibles dans la région et dans la langue de la communauté.